



COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 FEVRIER 2022

Sous réserve de l'approbation au prochain conseil municipal.

Date d'envoi des convocations : 17 février 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-quatre février, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune d'Adriers se sont réunis à la Salle de la Mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L.2121-10, L.2121-11 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales, sous la présidence de Monsieur Thierry ROLLE MILAGUET, Maire.

Présents : Mmes Elisa ABAUX, Agathe BUSSIERE, Mylène COMBEAUD, Yasmine DAVID, Sylvie DUDOGNON Véronique RICHARD, MM. André BERTHOMIER, Romain DESBORDES, Stéphane QUERRIOUX, Thierry ROLLE MILAGUET, Philippe ROSE, Bernard ROTUREAU, Christophe SOUCHAUD, Laurent VACHON

Excusé(e) s : Jean CHARRY

ORDRE DU JOUR

- ⇒ Désignation de deux secrétaires de séance.
- ⇒ Approbation du compte rendu de la séance du 27 janvier 2022

1. Rectification pour erreur de rédaction des délibérations du conseil municipal du 27 janvier 2022
2. Parc éolien « Le Renard » autorisation d'intervention en justice
3. Aménagement de l'axe BRESSUIRE - POITIERS - LIMOGES
4. DETR : modification du plan de financement

Questions diverses

Le compte rendu du Conseil Municipal du 27 janvier 2022 a été approuvé avec 14 voix pour.

Mylène COMBEAUD & André BERTHOMIER sont nommés secrétaires de séance.

1. RECTIFICATION POUR ERREUR DE REDACTION DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JANVIER 2022

Monsieur le Maire explique que lors de la rédaction une erreur matérielle s'est glissée dans l'exposé des délibérations n° 2022-01 à 2022-06 du Conseil Municipal du 27 janvier 2022.

En effet, il a été mentionné « Monsieur le Maire propose, rappelle, explique, informe » alors que Monsieur le Maire était absent et excusé. L'ensemble des délibérations ont été présentés par Monsieur le 1^{er} Adjoint.

Après en avoir délibéré, les conseillers municipaux, avec 14 voix pour décident :

- de rectifier les délibérations n° 2022-01 à 2022-06 du Conseil Municipal du 27 janvier 2022 en ce sens que l'ensemble des délibérations ont été présentés par Monsieur le 1^{er} Adjoint,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement Monsieur le 1^{er} Adjoint pour signer tous les documents relatif à cette affaire

2. PARC EOLIEN « LE RENARD » AUTORISATION D'INTERVENTION EN JUSTICE

Vu la délibération n°2020-64 du Conseil Municipal d'Adriers en date du 18 novembre 2020 exprimant un avis défavorable au projet de parc éolien « Le Renard » dans le cadre de l'enquête publique ouverte sur ce projet ;

Vu l'arrêté inter-préfectoral en date du 10 août 2021 portant refus d'une demande d'autorisation environnementale présentée par la SAS SEPE de Germainville pour l'exploitation d'un parc éolien sur les communes de Val d'Oire et Gartempe (87) et Adriers (86) ;

Considérant que les nombreux parcs éoliens en fonctionnement, autorisés ou en projet et antérieurs au présent projet du « Renard » dans un rayon de 20 kilomètres, soit 17 parcs et près d'une centaine d'éoliennes ;

Considérant que la définition du projet éolien, incluant les mesures d'évitement et de réduction prévues, n'apparaît pas compatible avec la protection des oiseaux et en particulier celle d'espèces protégées menacées et sensibles à l'éolien que sont les rapaces cités supra et les Grues cendrées ;

Considérant que la SAS SEPE de Germainville a déposé une requête en vue de l'annulation de l'arrêté inter-préfectoral du 10 août 2021 ;

Considérant que la SARL REVHELIX et la SARL LA GAINGAUDERIE ont manifesté publiquement leur opposition ferme et résolue au projet et ont décidé de se porter en justice en défense de M. le Préfet de la Haute-Vienne et Mme la Préfète de La Vienne ;

Après en avoir délibéré, les conseillers municipaux, avec 14 voix pour :

- réaffirme son opposition totale au projet de parc éolien « Le Renard »
- autorise Monsieur le Maire à intervenir en justice en défense de M. le Préfet de la Haute Vienne et Mme la Préfète de La Vienne afin d'obtenir la confirmation de l'interdiction de l'implantation de ce parc dont la réalisation porterait un coup fatal à un paysage remarquable qu'il importe de préserver pour aujourd'hui et pour les générations futures
- autorise Monsieur le Maire à mandater Me Théodore CATRY du barreau de Tours pour assurer cette intervention.

3. AMENAGEMENT DE L'AXE BRESSUIRE – POITIERS - LIMOGES

Le Conseil d'Administration de l'association Voie rapide 147-149, réunie en séance plénière le 26 novembre 2021, a validé une motion demandant l'accélération de l'aménagement de l'axe BRESSUIRE – POITIERS – LIMOGES.

Dans le contexte actuel où l'Etat, d'une part, relance les études d'itinéraires sur la RN 149 entre BRESSUIRE et POITIERS et d'autre part présente au débat public un dossier d'autoroute entre POITIERS et LIMOGES, il est important de faire entendre la parole des territoires.

Afin de renforcer l'impact de cette motion, l'association propose aux communes concernées d'adopter cette motion par une délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité, par 12 pour, 1 contre et 1 abstention :

- approuve la motion de l'association voie rapide 147-149 demandant l'accélération de l'aménagement de l'axe BRESSUIRE – POITIERS – LIMOGES

4. DETR : MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT

Vu les délibérations n° 2022-05 et n° 2022-06 du 27 janvier 2022, donnant un avis favorable aux demandes de subventions dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R) concernant les projets suivants :

- réfection de la toiture des garages des logements Rue du Bois du Pic ;
- réfection de la toiture de la boulangerie

Compte tenu du montant d'un dossier inférieur au montant plancher, il est nécessaire de déposer un dossier pour les deux demandes et de procéder à la modification du plan de financement comme suit :

PLAN DE FINANCEMENT REFECTION DES TOITURE SUR DES BATIMENTS COMMUNAUX (GARAGES DES LOGEMENTS ET BOULANGERIE) :	
	46 851,62 € HT
DETR :	14 055 € 00
CCVG :	12 277 € 00
Autofinancement - Commune :	20 519 € 62

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 14 voix pour :

- abroge les délibérations n° 2022-05 et n° 2022-06 du 27 janvier 2022
- accepte la modification du plan de financement
- sollicite de l'État une subvention dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R)
- autorise Monsieur le Maire, ou en cas d'empêchement Monsieur le 1er adjoint, à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

QUESTIONS DIVERSES

- Date de la prochaine réunion du Conseil Municipal : mardi 22 mars 2022 à 20 h 00
- Date de la commission « personnel » : mardi 15 mars 2022 à 18 h 00
- Date de la commission des finances : vendredi 18 mars 2022 à 18 h 00
- Date de la commission voirie : samedi 2 avril 2022 à 9 h 30

- Point sur les commissions
 - Bâtiments :
 - Boulangerie : réfection de la toiture début mars – audit du bâtiment jeudi 3 mars 2022
 - Logement n°3 Rue du Bois du Pic : remplacement des menuiseries en cours
 - Fleurissement / aménagement :
 - plantation des troènes dans l'entrée du bourg côté Moulismes réalisée
 - prévoir une date avec les Croqueurs de Pommes pour faire la greffe et la taille (5 ou 12 mars)
 - la tyrolienne au plan d'eau est en cours d'aménagement
 - prévoir le nettoyage des trottoirs et des marches de l'église
 - Ecole :
 - voir s'il est possible de financer 4 000 € pour le voyage scolaire début juin – une participation des communes alentours va être sollicitée et une tombola permettra de collecter des fonds pour réduire la participation des familles
 - Voirie :
 - réaliser un recensement des chemins ruraux et des communaux (voir date de la commission)
 - commission du 12 février : re-notation des voies
 - réponse de Claude DAVIAUD suite à un mail dans le cadre de la commission voirie de la CCVG

- Subvention ACTIV'3

L'enveloppe ACTIV'3 du département pour l'année 2022 s'élève à 23 500 €.

3 dossiers peuvent être déposés avant le 31 mars 2022.

Nous avons reçu 2 devis du Garage BUJON pour le remplacement du NISSAN. Un véhicule diesel de 300 km et un véhicule neuf électrique.

Une partie de l'enveloppe peut être demandé dans le cadre de cette acquisition.

D'autres projets peuvent également être déposés pour l'enveloppe à condition d'avoir des devis : city stade, aire de camping-car, jeux pour enfants.

La décision sera prise lors du prochain conseil.

➤ Personnel

→ **Poste agent de ménage mairie** : la commission « personnel » doit se réunir pour trouver une solution moins couteuse et qui permettra d'avoir toujours la même personne. Convention avec l'ADMR en cours.

→ **Service technique** : plusieurs points sont à voir avec le responsable, la fiche de poste sera revue lors de la commission « personnel ». Un planning à la semaine sera demandé pour connaître la charge de travail du service.

➤ SIMER

Organisation du visio le 1^{er} mars de 14 h 30 à 16 h 30 concernant la nouvelle collecte. Envoyer les questions avant la visio.

➤ Eoliennes

Suite à un retard de montage des éoliennes sur le parc de Millac, des passages sont prévus jusqu'au 5 mars minimum dont un exceptionnellement un samedi.

➤ Maison de santé et pharmacie

→ **Pharmacie** : une nouvelle proposition a été faite par un potentiel acquéreur

→ **Maison de Santé** : la CCVG lance les études pour l'agrandissement

➤ Logement 8 Rue des Tilleuls

Suite au décès du locataire, le logement doit être restitué à la mairie courant mars. L'ESAT étant à la recherche d'un logement pour loger les résidents de l'annexe le temps de la restructuration, un rendez-vous avec la Directrice aura lieu le jeudi 3 mars pour étudier les possibilités.

➤ Projet photovoltaïque

Yves GUERITTE de la société ENEO basée à MARSEILLE est venu présenter un projet photovoltaïque sur la commune d'Adriers et la commune de Mouterre. Le projet concernerait 53 hectares pour ADRIERS.

Monsieur le Maire présente le document de la société.

Après débat, le conseil municipal refuse le lancement de l'étude pour un projet sur la commune.

➤ 60^{ème} anniversaire du 19 mars 1962

Dans le cadre du 60^{ème} anniversaire du 19 mars 1962, les anciens d'AFN organise un défilé, un vin d'honneur et un repas à la salle polyvalente le samedi 19 mars prochain.

Le vin d'honneur sera pris en charge par la mairie. Les anciens d'AFN sollicite la commune pour l'octroi d'une subvention pour proposer le repas à 20 € au lieu de 30 €.

Prévoir le versement d'une subvention au budget 2022.

➤ Ouverture de la pêche

L'ouverture de la pêche au plan d'eau aura lieu le samedi 5 mars prochain avec un lâcher de truites.

5 autres lâchers auront lieu dans l'année.

Le tarif des cartes reste identique sauf pour les titulaires d'une carte annuelle en 2020 et 2021 qui pourront bénéficier d'une réduction sur la carte 2022.

➤ Fioul école

Il a été constaté une grosse augmentation de commande de fioul pour l'école. Deux commandes de 3 500L ont été passés entre le 23 décembre 2021 et le 15 février 2022. Voir pour remplacer la chaudière qui devient couteuse.

- ❖ Livraison février 2021 : 3 031 L => 2 297 € 50
- ❖ Livraison juin 2021 : 3 500 L => 2 744 €
- ❖ Livraison 23 décembre 2021 : 3 501 L => 3 210 € 42
- ❖ Livraison février 2022 : 3 365 L => 3 593 € 82

➤ Invitations

- Inauguration du domaine « Les Terres du Gros Bost » à Persac le 8 avril 2022
- FNATH Section Availles : AG le 26 février à la salle de la mairie d'Availles

➤ Journal Municipal n°2

Le Maire de Hombourg-Haut félicite la commission pour la qualité de son travail et les remercie pour l'article consacré au jumelage.

Un administré a fait part d'une suggestion par le biais de la page « vous avez la parole ».

➤ Situation financière au 24 février 2022 :

Entrées :	97 623,57 €
Recettes :	156 683,86 €
Dépenses :	102 840,13 €
SOLDE :	151 467,30 €

La séance est levée à 23 h 34.

Le Maire,
Thierry ROLLE MILASSET



